



Rapport Annuel

2023



International
Cocoa
Initiative



Contents

Message du directeur exécutif	4
La réalité du travail des enfants dans la cacaoculture	6
Comment lutter efficacement contre le travail des enfants ?	8
Fournir une éducation de qualité	9
Faire progresser l'égalité des genres	10
Promouvoir la protection des droits de l'homme	13
Accroître le revenu des agriculteurs	14
Améliorer la formation des jeunes	16
Recherche et innovation	20
Projets innovants	20
Lutter contre les risques de travail forcé	20
Protéger les droits de l'homme en renforçant les capacités	21
Publications	22
En quoi le travail des enfants est-il préjudiciable et qu'est-ce que cela signifie pour le secteur du cacao ?	22
Outils utiles	23
Le Manuel à l'attention des entreprises sur le devoir de diligence raisonnable dans le secteur du cacao : Lutte contre le travail des enfants et le travail forcé	23
Travaux légers, travail des enfants et travail dangereux des enfants en Côte d'Ivoire	23
Législation sur le travail des enfants en Éthiopie, en RDC et au Nigeria	23
Gros plan sur les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE)	24
Qu'est-ce qu'un système de suivi et de remédiation du travail des enfants ou SSRTE ?	25
Le rôle central des agents du SSRTE	29
Appui technique	32
Soutien aux autorités au niveau national	34
Finances	36
Membres, partenaires contributeurs et autres donateurs de la fondation ICI	38

Message du directeur exécutif d'ICI, Matthias Lange



À bien des égards, l'année écoulée a imposé une réflexion à l'ensemble du secteur. Vers la fin de l'année 2023, les prix du cacao étaient déjà en hausse en raison des pénuries d'approvisionnement - une tendance qui s'est considérablement intensifiée au cours de la première partie de l'année 2024. Si l'augmentation des prix est une bonne chose pour les producteurs de cacao, les mauvaises récoltes en Afrique de l'Ouest, associées à l'augmentation des coûts de la vie et de la production, exacerbent les vulnérabilités des producteurs à court terme, d'où la nécessité de redoubler d'efforts pour soutenir les familles de producteurs de cacao.

Dans le même temps, les discussions sur l'obligation de diligence en matière de droits de l'homme ont considérablement évolué dans de nombreuses juridictions, en particulier dans l'Union européenne, et la surveillance des chaînes d'approvisionnement agricoles n'a jamais été aussi attentive. Pour nous, ces réflexions ne font que renforcer la pertinence de nos trois objectifs stratégiques : des chaînes d'approvisionnement en cacao responsables, un environnement favorable et des approches coordonnées pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du cacao.

Chaînes d'approvisionnement responsables

Notre détermination à atteindre nos objectifs certes ambitieux, et pourtant essentiels, nous a permis de réaliser des progrès significatifs.

En 2023, nous avons constaté que l'adoption de systèmes de prévention et de lutte contre le travail des enfants par nos membres de l'industrie et de la société civile en Afrique de l'Ouest a pris de l'ampleur.

Il s'agit d'une réalisation importante, sur laquelle nous sommes heureux de nous appuyer pour continuer à renforcer collectivement l'efficacité et à améliorer l'impact de ces systèmes, ainsi qu'à faire progresser la manière de lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du cacao. (Pour en savoir plus, voir [page 8](#)).

Conformément aux objectifs de notre Stratégie 2021-2026, nous aidons de plus en plus les autres acteurs à mettre en place de tels systèmes (plutôt que de le faire nous-mêmes), car nous pensons que cela contribuera à maximiser l'adoption à grande échelle de ces systèmes, de sorte qu'un plus grand

nombre de foyers producteurs de cacao puissent bénéficier de ce soutien. En outre, nous continuons à nous concentrer sur l'amélioration des approches existantes et à en tester de nouvelles. En aidant nos membres à mettre en œuvre eux-mêmes ces systèmes, nous encourageons leur pérennité et leur extensibilité.

Un environnement favorable

Nous savons que les chaînes d'approvisionnement responsables ne constituent qu'une partie de la solution. Un environnement favorable de politiques, de normes et de réglementations qui contribuent à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé représente une pièce importante du puzzle, et en 2023, nous avons poursuivi notre travail de politique et de plaidoyer à cette fin. En 2023, la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CS3D), qui oblige les entreprises à être au courant de ce qui se passe dans leur chaîne d'approvisionnement et à prendre en compte les risques liés aux droits de l'homme, a continué de progresser (au moment de la publication de ce rapport, en juin 2024, la CS3D a été validée). Il s'agit d'un grand pas en avant qui souligne l'importance de chaînes d'approvisionnement responsables et transparentes.

Nous avons également continué à aider les autorités nationales de Côte d'Ivoire et du Ghana à renforcer le cadre politique et institutionnel qui soutient les efforts de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. Par exemple, nous avons eu le plaisir de travailler avec les autorités compétentes du Ghana pour soutenir la révision de leur plan d'action national de lutte contre le travail des enfants, en plus de soutenir divers ministères au Ghana et en Côte d'Ivoire pour renforcer les systèmes d'orientation et la fourniture de services sociaux.



Approches coordonnées

Comme nous le savons, aucun acteur ne peut à lui seul résoudre le problème du travail des enfants ou du travail forcé. La collaboration est la clé de notre succès et, grâce à des approches coordonnées basées sur des interventions éprouvées, nous continuerons à étendre nos efforts à l'ensemble du secteur du cacao. Au cours de l'année, au Ghana et en Côte d'Ivoire, nous avons continué à travailler sur nos approches « Landscape and Referral », qui visent à améliorer la collaboration fonctionnelle entre de multiples acteurs différents dans la même zone géographique, en plus de travailler en étroite collaboration avec les pays producteurs de cacao pour améliorer la façon dont les systèmes privés et publics de suivi du travail des enfants peuvent travailler ensemble.

Par ailleurs, nous avons continué à étendre notre réseau de membres, et sommes fiers d'avoir accueilli quatre nouveaux membres en 2023, à savoir Ecookim, Fedco, Itochu et Vink. Leur adhésion signifie un renforcement des capacités et de l'engagement en faveur de nos objectifs communs.

Nous nous réjouissons de continuer à collaborer avec les principales parties prenantes, notamment la société civile, l'industrie et nos partenaires gouvernementaux, afin de protéger les droits de l'enfant et les droits de l'homme en Afrique de l'Ouest.

Matthias Lange, directeur exécutif d'ICI

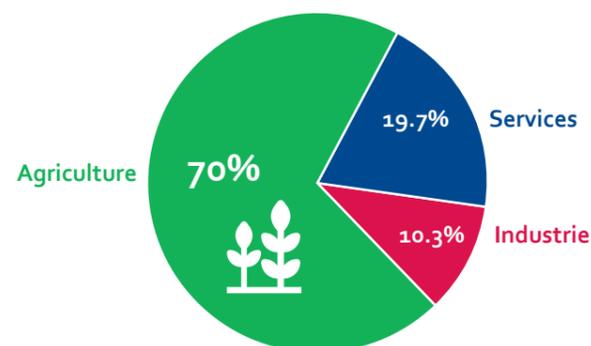
La réalité du travail des enfants dans la cacaoculture

Le travail des enfants est un problème complexe. En effet, on le rencontre dans différents secteurs, industries et zones géographiques à travers le monde. Il est essentiel de comprendre le travail des enfants si nous voulons trouver des solutions efficaces pour le combattre.



Au début de l'année 2020,

160 millions
d'enfants travaillaient
dans le monde
soit près d'un enfant sur dix¹



Le secteur agricole
représente la plus grande part du travail
des enfants dans le monde²

^{1,2} Estimations mondiales, OIT et UNICEF, 2020



L'Afrique subsaharienne
est la région où la prévalence du travail
des enfants est la plus élevée et où le
nombre d'enfants qui travaillent est le
plus important

86.6 millions
d'enfants



On estime à

1.56 million
le nombre d'enfants qui
sont astreints au travail
des enfants dans le
secteur du cacao au Ghana
et en Côte d'Ivoire

Cela représente 45 % des enfants vivant
dans des foyers cultivateurs de cacao. La
quasi-totalité de ces enfants travaillent
dans les plantations de cacao familiales, aux
côtés de leurs parents et d'autres membres
de leur famille.³



Qu'est-ce que le travail des enfants ?

Le travail des enfants est défini par l'Organisation internationale du travail (OIT) comme « un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental » (Les conventions 138 et 182 de l'OIT font référence au travail des enfants). Tous les travaux effectués par des enfants ne sont pas considérés comme du travail des enfants. Par exemple, lorsque des enfants effectuent des tâches légères et non dangereuses dans l'exploitation familiale pendant une période limitée, sous surveillance et sans compromettre leur scolarité, on considère cela comme un travail des enfants acceptable. Cependant, lorsque les activités sont dangereuses, comme le fait de porter de lourdes charges ou d'utiliser des outils tranchants, de travailler de trop longues heures ou lorsque le travail interfère avec la scolarité de l'enfant, on considère qu'il s'agit de travail des enfants.

Les trois tâches dangereuses les plus courantes dans le secteur du cacao sont les suivantes :⁴



Port de
charges
lourdes



Utilisation
d'outils
tranchants



Récolte en
hauteur

³ NORC, 2018/9

⁴ SSRTE mis en œuvre par ICI en Côte d'Ivoire et au Ghana, 2023

Comment lutter efficacement contre le travail des enfants ?

Une réponse globale et coordonnée de l'ensemble du secteur du cacao est nécessaire pour éliminer le travail des enfants. Les acteurs de l'industrie, les gouvernements, les acteurs de la société civile, les organisations internationales et les donateurs, les coopératives et les producteurs de cacao ont tous un rôle à jouer. Voici quelques exemples d'interventions éprouvées pour lutter contre le travail des enfants et promouvoir leurs droits.



Fournir une éducation de qualité



L'éducation est un droit fondamental de l'enfant.

Elle favorise le développement des enfants, améliore leur bien-être général et peut leur ouvrir des perspectives d'avenir. Elle est essentielle pour lutter contre le travail des enfants et renforcer leur protection.



Notre expérience a mis en évidence différentes stratégies liées à l'éducation, telles que les classes passerelles, l'amélioration des infrastructures scolaires ou les clubs de lecture, qui peuvent s'avérer efficaces pour lutter contre le travail des enfants et renforcer leur protection.



« À la maison, les enfants sont enthousiastes et leurs résultats scolaires s'améliorent ; la lecture facilite l'apprentissage des leçons données à l'école »,

raconte **Gboka Jean-Marc**, producteur de cacao. Ses deux filles fréquentent assidûment le club de lecture Binao, une initiative pilotée en Côte d'Ivoire en partenariat avec l'association « Notre Boîte à Livre », pour améliorer la qualité de l'éducation des enfants des producteurs de cacao. Les enfants peuvent emprunter des livres, participer à des ateliers de lecture et rédiger des résumés de leurs lectures. (L'agent technique de ICI, Ange N'Dri Djaha, explique l'impact de ce projet sur la **communauté** en page 18).



« Avant de recevoir ces articles, je n'étais pas vraiment intéressée par l'école parce que je n'avais pas les fournitures nécessaires pour aller à l'école et apprendre, mais maintenant, j'ai tout ce dont j'ai besoin. Mes professeurs sont également de très bons enseignants »,

explique **Esther**, 13 ans, une jeune fille vivant dans la région Ashanti au Ghana. Elle raconte comment le fait d'avoir reçu un kit scolaire comprenant un cartable et des fournitures lui a permis de rester à l'école.





Faire progresser l'égalité des genres

La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes est essentielle pour lutter contre le travail des enfants et renforcer leur protection.



Lorsque les femmes et les hommes jouissent de droits égaux, tout le monde en profite. Les filles et les garçons ont plus de chances d'aller à l'école et d'y rester et moins de risques d'être impliqués dans le travail des enfants.



Renforcer l'autonomie économique des femmes, encourager leur participation à la prise de décision au sein du ménage et les impliquer dans des systèmes visant à lutter contre le travail des enfants, contribue à améliorer la protection des enfants et à réduire les taux de travail des enfants.



« Ce travail m'a permis d'être indépendante. Avant, mes parents faisaient tout pour moi ; grâce à l'action communautaire, je ne suis plus timide. En ville, les gens me trouvent courageuse et je suis fière que nous, les femmes, fassions aussi ce travail ».

Diabaté Karidja travaille comme Agent SSRTE, un domaine essentiellement dominé par les hommes, et explique comment son nouveau rôle lui a permis de s'émanciper.

« Avant, quand je faisais mes courses, c'étaient les vendeurs eux-mêmes qui faisaient les calculs et je leur payais ce qu'ils me demandaient. Et très souvent, j'ai payé plus que je n'aurais dû. Aujourd'hui, grâce aux cours d'alphabétisation pour adultes, je peux faire mes courses et vendre sans me faire arnaquer. Lorsque le vendeur fait ses calculs, je les fais aussi ».

Doumbia Kady, vendeuse de produits cosmétiques, explique comment le fait d'avoir rejoint l'Association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC) dans sa communauté de Beriaboukro, en Côte d'Ivoire, et de participer à des cours d'alphabétisation et de calcul pour adultes, l'a aidée à prendre confiance en elle et à développer son activité.





Promouvoir la protection des droits de l'homme



S'assurer que tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en cacao ont une bonne compréhension des droits de l'enfant et des droits du travail, jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.

Lorsque les droits de l'homme sont respectés et protégés tout au long de la chaîne d'approvisionnement, garantissant ainsi le traitement équitable et le bien-être des travailleurs, nous pouvons créer une industrie du cacao à la fois socialement responsable, écologiquement durable et contribuer à prévenir, à combattre le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du cacao.



Grâce à des séances de sensibilisation, les adultes et les enfants peuvent prendre conscience des droits de l'enfant et comprendre la différence entre les travaux légers autorisés et les travaux dangereux.



« Les membres des Comités de la Protection de l'Enfance (CPE) qui évoluent au sein des communautés [productrices de cacao], connaissent bien les producteurs et interagissent régulièrement avec les enfants. Cette proximité leur permet d'identifier et de traiter plus facilement les problèmes sur le terrain, en veillant à ce que les communautés elles-mêmes deviennent les gardiennes des droits d'autrui »,

explique **Stephen Etienne Mensah**, enquêteur pour la CHRAJ (Commission on Human Rights and Administrative Justice), en soulignant l'importance de donner plus de pouvoir aux CPE au Ghana.



Les CPE sont des groupes composés de membres de la communauté tels que des enseignants, des représentants du gouvernement local, des chefs traditionnels, des femmes, des chefs religieux et des travailleurs agricoles, qui sont chargés de traiter les questions relatives à la protection des enfants dans les communautés cacaoyères. Dans certains cas, ICI les a formés à reconnaître les cas où les droits du travail des adultes n'ont pas été respectés, et à détecter les risques de travail forcé.



Accroître le revenu des agriculteurs



La pauvreté et le manque d'accès aux services sociaux de base sont l'une des causes profondes du travail des enfants.

Les chocs négatifs sur les revenus des agriculteurs, tels que ceux causés par une mauvaise récolte, une chute des prix ou des conditions météorologiques difficiles, peuvent mettre à rude épreuve les familles d'agriculteurs. Lorsque leurs ressources sont limitées ou qu'ils n'ont pas d'autres sources de main-d'œuvre, ils peuvent alors faire appel à leurs enfants pour combler le fossé. L'absence de filets de sécurité sociale et d'accès aux services sociaux rend les familles productrices de cacao encore plus vulnérables.



Grâce à des initiatives telles que les activités génératrices de revenus (AGR), les groupes de services communautaires (GSC), les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) ou les transferts d'argent, les agriculteurs peuvent être soutenus pour mettre en place d'autres sources de revenus, améliorer et diversifier leurs revenus et renforcer la résilience de leur famille. (Agent terrain de ICI, Charles Ofosu Ansong, explique sa motivation à effectuer ce travail au Ghana à la [page 19](#)).



« Le responsable de ICI m'a conseillé sur la manière d'entretenir le champ et d'augmenter les récoltes. Lorsque j'ai reçu l'argent des premières récoltes... j'ai engagé un tuteur pour mon fils. Alors qu'il obtenait une note moyenne de 10 au premier trimestre, il est passé à 14 au dernier trimestre. Cela m'a vraiment donné le courage de persévérer ».

Le maraîcher **Charles Koukougnon**, de Côte d'Ivoire, explique comment il a pu agrandir son exploitation et augmenter ses rendements après qu'on l'ait aidé à développer des activités génératrices de revenus autres que le cacao. Cela lui a permis d'avoir un revenu plus régulier tout au long de l'année.

« On nous a fourni des équipements de protection tels que des combinaisons, des bottes Wellington, des gants, ainsi qu'un brumisateur motorisé, une échelle, des paires de lunettes, des masques de protection respiratoire réutilisables et des pinces. Nous avons également été formés à des pratiques agronomiques telles que l'application d'insecticides, la fabrication d'engrais biologiques et les méthodes de taille appropriées »,

explique **Francis Frimpong**, trésorier du GSC d'Anyeme, dans la région Ashanti au Ghana, au sujet des diverses façons dont son GSC a été habilité à travailler au sein de la communauté.





Améliorer la formation des jeunes



Investir dans l'éducation des enfants plus âgés est essentiel pour lutter contre le travail des enfants.

Les enfants de 15 à 17 ans dans les communautés productrices de cacao sont les plus exposés aux formes dangereuses du travail des enfants. Ils sont plus susceptibles que les enfants d'autres tranches d'âge d'effectuer des travaux qui menacent leur santé et leur sécurité, tels que l'application de produits chimiques, le port de charges lourdes, la coupe de cacaoyers ou le brûlage de champs.



Il est essentiel de renforcer l'accès des enfants plus âgés à l'éducation, y compris l'école secondaire, l'école post-secondaire, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, ainsi que l'apprentissage, afin de réduire le travail des enfants et la pauvreté dans les communautés productrices de cacao, d'améliorer leurs perspectives de vie et de protéger leurs droits.



« Je suis très heureuse d'avoir appris la couture. Mon objectif est de bien l'apprendre et de devenir très douée, afin de pouvoir plus tard l'enseigner à d'autres personnes ».

Amoasi Sandra, une apprentie d'Adansi Ayokoah au Ghana, rêve de son avenir en tant que couturière et de la manière dont elle peut rendre service à sa communauté.



« Je suis très heureux d'apprendre cette compétence, je la prendrai au sérieux afin d'avoir un avenir meilleur ».

L'apprenti mécanicien automobile **Luwis Tofah**, de la jonction d'Asokwa au Ghana, réfléchit à la manière dont l'apprentissage façonnera son avenir, après que des difficultés financières l'ont empêché de terminer ses études.



De l'équipe d'ICI



Ange N'Dri Djaha

Agent technique basé à Gagnoa, en Côte d'Ivoire

Motivé par le désir d'apporter de la joie et des solutions de qualité aux communautés dans lesquelles il travaille, Ange prend au sérieux son rôle d'agent technique dans la communauté de Gagnoa, en Côte d'Ivoire. Il supervise divers projets au niveau local et travaille en tant que coach auprès des agents opérationnels mettant en œuvre le SSRTE et les projets de développement communautaire, ainsi qu'auprès d'autres structures communautaires. Il éprouve de la satisfaction à voir les projets qu'ICI met en œuvre avec ses membres et partenaires prendre forme au profit de la communauté.

« L'un des changements que j'ai constaté dans les communautés depuis la mise en œuvre de notre projet Boîte à Livres est le niveau de lecture des enfants, qui est passé de « médiocre » à « bon ». Les élèves sont occupés par les ateliers de lecture, et se rendent donc moins souvent aux champs. Cependant, certains parents qui savent lire ont aidé leurs enfants à lire en empruntant des livres », a-t-il déclaré.

Interrogé sur la manière dont les clubs de lecture ont motivé la communauté, il explique :

« Lors des concours interscolaires à Wanewa, au cours de la première étape, une élève de troisième année a fondu en larmes après les délibérations parce qu'elle voulait être la première, étant donné qu'elle aime la lecture. Toute l'équipe s'est réunie pour la consoler et lui dire que l'année prochaine sera la bonne ».



Charles Ofosu Ansong

Assistant de terrain SSRTE basé à Obuase, dans la région d'Ashanti au Ghana



Victor Hugo a dit un jour : « Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons ». Dans mon travail, je veille à ce que les parents comprennent le concept du travail des enfants, ses effets et la nécessité de veiller à ce que les enfants restent à l'école. Le fait d'aider les parents à augmenter leurs revenus pour que leurs enfants continuent à atteindre un niveau d'éducation plus élevé grâce à une aide à la subsistance, aux AVEC, etc., a un impact considérable sur l'avenir des enfants, car cela réduit les comportements antisociaux et renforce le développement communautaire et national. Cela a toujours été une grande motivation pour moi », explique Charles.

Il explique en outre que le fait de voir la communauté devenir autosuffisante et les agriculteurs donner la priorité à l'éducation et à la santé de leurs enfants a été une force motrice qui l'a poussé à continuer :

« Aujourd'hui, les agriculteurs eux-mêmes se rendent dans les bureaux de l'Autorité nationale de l'assurance maladie (NHIA) pour enregistrer leurs enfants ou renouveler leur inscription, grâce à notre sensibilisation constante à la nécessité de veiller à ce que la santé de chaque enfant soit bien prise en compte ».

Recherche et innovation

En 2023, dans le cadre de notre engagement à poursuivre les activités d'apprentissage et d'innovation conformément à notre Stratégie, nous avons continué à progresser pour élaborer, éprouver et évaluer de nouvelles approches pour mettre au point des ressources, des outils et des méthodes de mesure afin de soutenir tous les acteurs dans la prévention et la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du cacao.



Projets innovants

Lutter contre les risques de travail forcé

Le travail de ICI pour mettre en place des comités de réclamations à base communautaires était apprécié par les travailleurs, qui y voyaient une source de soutien fiable. Ces mécanismes communautaires de règlement des griefs ont

- aidé les travailleurs à signer des accords avec leurs employeurs
- aidé les travailleurs à obtenir des salaires impayés et à résoudre d'autres litiges
- mis en relation les travailleurs et les employeurs avec la médiation au niveau du district dans les cas les plus complexes

Forte de ce succès, cette approche a été étendue à 50 communautés en 2023, en collaboration avec la Commission Ghanéenne des droits de l'homme et de la justice administrative.

En Côte d'Ivoire, ICI a également travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement, ce qui a donné lieu à la signature d'un protocole d'accord avec le CNLTP (Comité national de lutte contre la traite des personnes) afin de renforcer le renvoi des affaires aux autorités nationales compétentes.



Comités de réclamations à base communautaire

Groupes rassemblant un éventail diversifié de personnes de la communauté qui sont formées, soutenues et capables de renvoyer les affaires qu'elles ne peuvent pas résoudre à une autorité supérieure mandatée.

Protéger les droits de l'homme en renforçant les capacités

ICI a signé un protocole d'accord avec la direction de la Protection sociale du ministère du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale au Ghana, afin de soutenir et d'améliorer l'utilisation de la "Helpline of Hope", un numéro gratuit permettant de signaler les violations des droits de l'homme, y compris le travail forcé. En 2023, ICI a formé 20 employés du centre d'appel aux risques de travail forcé spécifiques au cacao et à la gestion des cas, et a mis à disposition du matériel de sensibilisation, des outils de gestion des cas, et tout le matériel nécessaire. ICI a également formé 40 membres du personnel du ministère de ces districts sur le travail forcé et sur la ligne téléphonique gratuite.

Par ailleurs, ICI a collaboré avec le ministère Ghanéen de l'Emploi et des Relations professionnelles pour dresser une carte numérique des services sociaux du pays, dont les structures peuvent apporter un soutien aux victimes de l'exploitation par le travail. En outre, ICI a travaillé avec l'Association des journalistes du développement agricole et rural du Ghana (GARDJA) afin d'améliorer leur connaissance

des risques de travail forcé spécifiques au cacao et d'encourager une plus grande couverture et des reportages plus précis sur cette question.

Ces activités ont été mises en œuvre en partenariat avec Rainforest Alliance et Solidaridad, avec un financement de la NORAD.

Dans le cadre d'un projet avec Verite, financé par le ministère Américain du Travail, ICI a également formé des agents de la police Ghanéenne (de l'unité de lutte contre la traite des êtres humains et du département des enquêtes criminelles), des fonctionnaires d'instances locales au Ghana, notamment du département de l'Agriculture, du service d'immigration COCOBOD et de la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative, ainsi que du personnel du service d'éducation Ghanéen. En Côte d'Ivoire, nous avons formé des conseillers en droits de l'homme et du personnel du CNDH (Comité national des droits humains).

Qu'est-ce que le travail forcé dans le secteur du cacao ?

Le travail forcé se définit comme un travail effectué contre son gré et sous la menace d'une peine. En pratique, pour qu'il s'agisse d'un cas de travail forcé, deux indicateurs sont nécessaires : l'absence de consentement et la menace d'une peine.

Dans le secteur du cacao, les indicateurs couramment utilisés sont les suivants :

- **Une absence de consentement** s'entend entre autres par le fait que les travailleurs effectuent des tâches qui n'ont pas été mentionnées au moment du recrutement, qu'ils travaillent des heures plus longues qu'indiqué ou qu'ils effectuent des tâches pour d'autres employeurs.
- **La menace d'une peine** désigne entre autres une retenue de salaire ou de papiers d'identité.

Toutes les parties prenantes concernées doivent savoir quelles formes revêt le travail forcé dans le secteur du cacao actuellement. Elles doivent en outre connaître les droits et les responsabilités des travailleurs et des employeurs.

En ce qui concerne les enfants, on entend par travail forcé un travail accompli en raison d'une peine (ou sous la menace d'une peine) imposée par quelqu'un d'autre qu'un parent. Il peut s'agir d'une menace imposée à l'enfant ou à l'un de ses parents. Parfois, les enfants sont contraints de travailler car leurs parents sont eux-mêmes astreints au travail forcé.

Publications

En quoi le travail des enfants est-il préjudiciable et qu'est-ce que cela signifie pour le secteur du cacao ?

Pour mieux comprendre dans quelle mesure le travail des enfants était préjudiciable, nous avons procédé, en 2023, à un examen de la recherche sur le développement de l'enfant, qui s'est appuyé sur plus de 150 études empiriques. Cela nous a permis de formuler des suggestions pratiques pour améliorer la manière dont nous identifions les enfants à risque, ainsi que les mesures que nous prenons pour prévenir et combattre le travail des enfants et pour aider les enfants à réaliser leur plein potentiel.

L'étude montre clairement que le travail des enfants n'intervient pas en vase clos, mais qu'il dépend d'autres facteurs relatifs à l'enfant. L'accès à un environnement familial stimulant et la scolarisation sont des facteurs qui contribuent à protéger les enfants, tandis que le travail à un jeune âge et pendant de longues heures augmente le risque de dommages irréversibles à long terme.

Ces résultats ont des incidences non seulement sur l'identification des enfants qui ont le plus besoin d'aide mais aussi sur la conception des activités les plus efficaces et les plus rentables pour prévenir et remédier aux préjudices causés par le travail des enfants, ainsi qu'à sa présence. [Lire l'étude complète ici](#).



Outils utiles

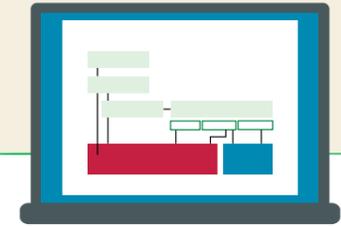


Le Manuel à l'attention des entreprises sur le devoir de diligence raisonnable dans le secteur du cacao : Lutte contre le travail des enfants et le travail forcé

En collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), nous avons élaboré un manuel destiné à aider les entreprises à identifier, prévenir et traiter les risques liés aux droits de l'homme dans le secteur du cacao, en mettant l'accent sur le travail des enfants et le travail forcé.

Le Manuel s'appuie sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ; les Conventions de l'OIT sur le travail des enfants et le travail forcé ; les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; et les recommandations de l'OCDE en matière de diligence raisonnable fondées sur les risques, détaillées dans le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises ; et le Guide OCDE-FAO pour des chaînes d'approvisionnement agricoles responsables. Ces instruments constituent les principales normes internationales, soutenues par les gouvernements, en matière de conduite responsable des entreprises et de diligence raisonnable des entreprises.

[Consultez le manuel complet sur notre site Web.](#)



Travaux légers, travail des enfants et travail dangereux des enfants en Côte d'Ivoire

ICI a mis au point un nouvel outil afin de déterminer avec précision si un enfant effectue des travaux légers (autorisés), ou s'il est astreint au travail des enfants ou à des formes dangereuses de travail des enfants. L'organigramme peut être utilisé pour appuyer l'analyse des données recueillies sur le travail des enfants, à l'aide d'une [enquête de prévalence du travail des enfants](#) ou d'un questionnaire de suivi du travail des enfants. [Il est disponible sur le site Internet de la Fondation ICI.](#)



Législation sur le travail des enfants en Éthiopie, en RDC et au Nigeria

Le travail des enfants existe dans tous les pays et à travers de nombreuses activités économiques, en particulier dans le secteur de l'agriculture où travaillent environ 70 % de tous les enfants qui sont astreints au travail des enfants. En 2023, ICI a analysé la législation et les politiques nationales visant à protéger les enfants du travail des enfants en [Éthiopie](#), au [Nigeria](#) et en [République démocratique du Congo \(RDC\)](#). Les analyses comprennent des comparaisons avec les normes internationales sur le travail des enfants, et mettent l'accent sur celles qui s'appliquent le mieux au travail des enfants dans l'agriculture.

Gros plan sur les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE)

Un Système de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) est un système conçu pour identifier, prévenir et lutter contre le travail des enfants. Lorsqu'ils sont bien mis en œuvre, ces systèmes peuvent être très efficaces et permettre que 41 % des enfants bénéficiant d'une aide cessent de travailler dans des conditions dangereuses.

(En savoir plus à la [page 27](#)).

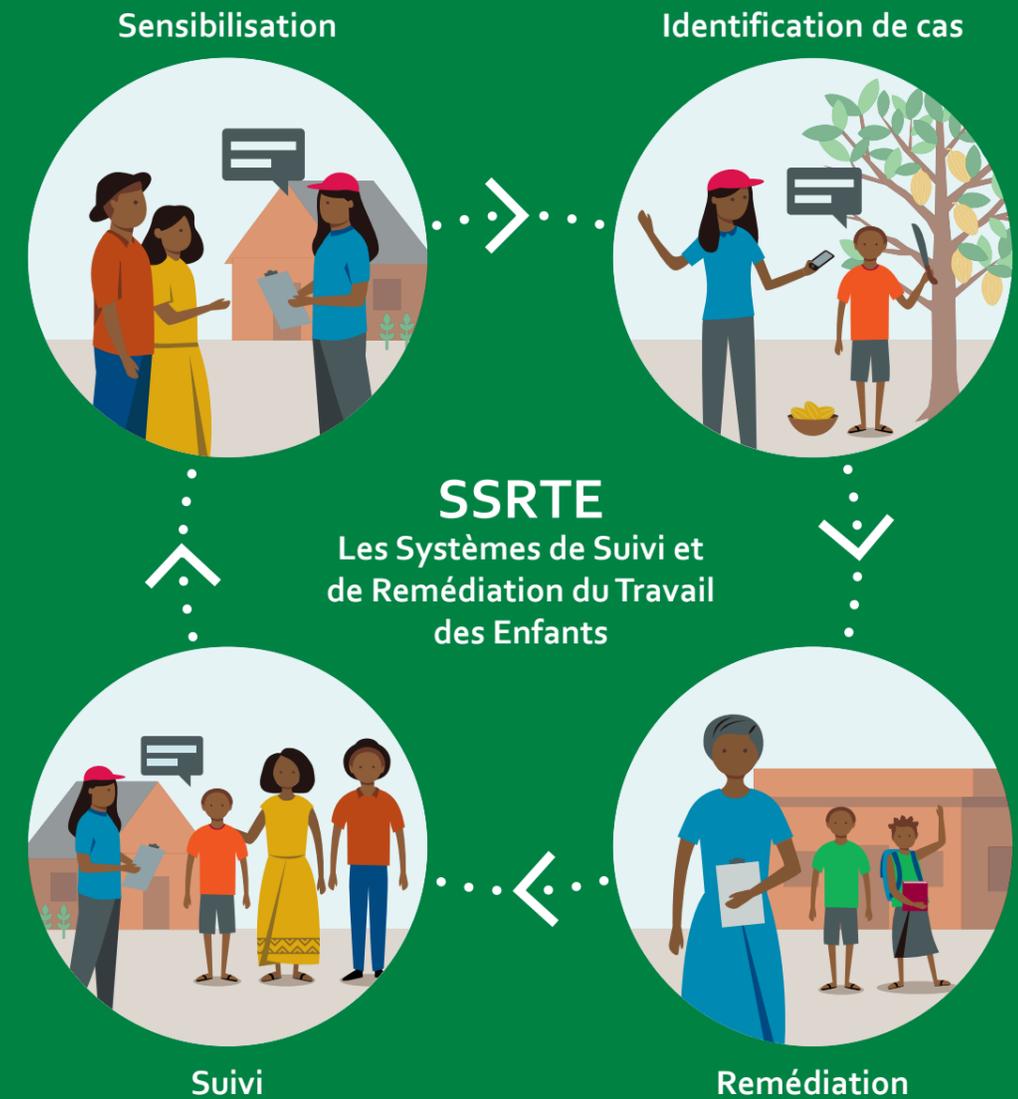
En 2023, une grande partie de notre travail a consisté à étudier comment rendre ces systèmes plus efficaces, comment s'assurer qu'ils sont mis en œuvre de manière à avoir des effets concrets et comment favoriser leur développement au sein du secteur. Bien qu'aucun système unique (ni aucun acteur à lui seul) ne puisse mettre fin au travail des enfants, les SSRTE ont démontré leur efficacité. Parallèlement à des approches complémentaires et un environnement favorable, ils jouent un rôle important dans la résolution du problème.



Qu'est-ce qu'un système de suivi et de remédiation du travail des enfants ou SSRTE ?

Un Système de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) est un système conçu pour identifier, prévenir et lutter contre le travail des enfants. Les Agents du SSRTE, en lien avec les coopératives et les communautés, rendent visite aux foyers, les sensibilisent aux dangers du travail des enfants et identifient les enfants qui effectuent des tâches dangereuses. Si un enfant est identifié en travail des enfants, il est enregistré dans le système et des mesures de soutien lui sont proposées, ainsi qu'à sa famille et, si nécessaire, à sa communauté.

Ces mesures sont adaptées à la situation et aux besoins de chaque famille et peut comprendre une sensibilisation ciblée, des améliorations scolaires, un tutorat, une formation pour adultes, des revenus supplémentaires et une aide à l'accès au travail des adultes.



En 2023,



323,096

foyers ont été couverts⁵ par un SS RTE mis en œuvre ou soutenu par ICI

et

495,748

enfants ont été interviewés

En plus de mettre en œuvre ces systèmes nous-mêmes, nous aidons de plus en plus d'autres personnes à les mettre en place, car nous pensons que cela contribuera à maximiser l'expansion, de sorte qu'un plus grand nombre de ménages de cultivateurs de cacao puissent être soutenus.

“

“Nous sommes heureux de constater que nos membres de l'industrie et de la société civile d'Afrique de l'Ouest ont considérablement élargi leur champ d'action. Il s'agit d'une réalisation importante, sur laquelle nous sommes heureux de nous appuyer pour continuer à renforcer collectivement l'efficacité et améliorer l'impact de ces systèmes et faire progresser la manière dont le travail des enfants et le travail forcé sont traités dans le secteur du cacao.”

Matthias Lange, directeur exécutif de ICI

”

⁵ Couvert signifie qu'un foyer est enregistré dans un SS RTE et que soit une visite d'observation, soit une évaluation des risques au niveau du foyer a été effectuée.

Dans les systèmes mis en œuvre par ICI :⁶

26% des enfants ont été identifiés en travail des enfants

26% des enfants couverts par le système étaient en situation de travail des enfants.

77% des enfants reçoivent un soutien

77% des enfants couverts par le système ont reçu un soutien pour prévenir le travail des enfants et lutter contre ce phénomène.

41% des enfants retirés du travail des enfants

41% des enfants trouvés en situation de travail des enfants n'y sont plus astreints après deux visites de suivi consécutives.

(Voir Comment sait-on qu'un enfant est « retiré du travail des enfants » à la [page 28](#)).

⁶ Pourcentages calculés sur les données allant du lancement du SS RTE à fin 2023.

Comment sait-on qu'un enfant est « retiré du travail des enfants » ?

Le travail des enfants est un problème complexe. Même après avoir reçu un soutien, il n'est pas toujours facile pour un enfant d'arrêter définitivement de travailler, d'autant plus que le risque de travail des enfants augmente avec l'âge. C'est pourquoi il est important d'effectuer des visites de suivi régulières. Les relais communautaires sont tenus d'en faire tous les six mois afin de vérifier comment les enfants évoluent et de déterminer si un soutien supplémentaire est nécessaire.

Les données recueillies par les SS RTE montrent que si de nombreux enfants qui étaient astreints au travail des enfants ont cessé d'effectuer des travaux dangereux lors de leur première visite de suivi, certains peuvent à nouveau être en situation de travail des enfants lors de la visite suivante. Cependant, les données indiquent que si un enfant a cessé d'effectuer des tâches dangereuses pendant au moins deux visites consécutives, il est beaucoup moins susceptible de se retrouver en situation de travail des enfants à l'avenir. C'est pourquoi nous avons choisi d'utiliser la situation des enfants après **deux visites de suivi consécutives** comme indicateur permettant de savoir si un enfant est retiré du travail des enfants. Un enfant est « retiré du travail des enfants » s'il n'est pas en situation de travail des enfants lors de la première et de la deuxième visite de suivi.



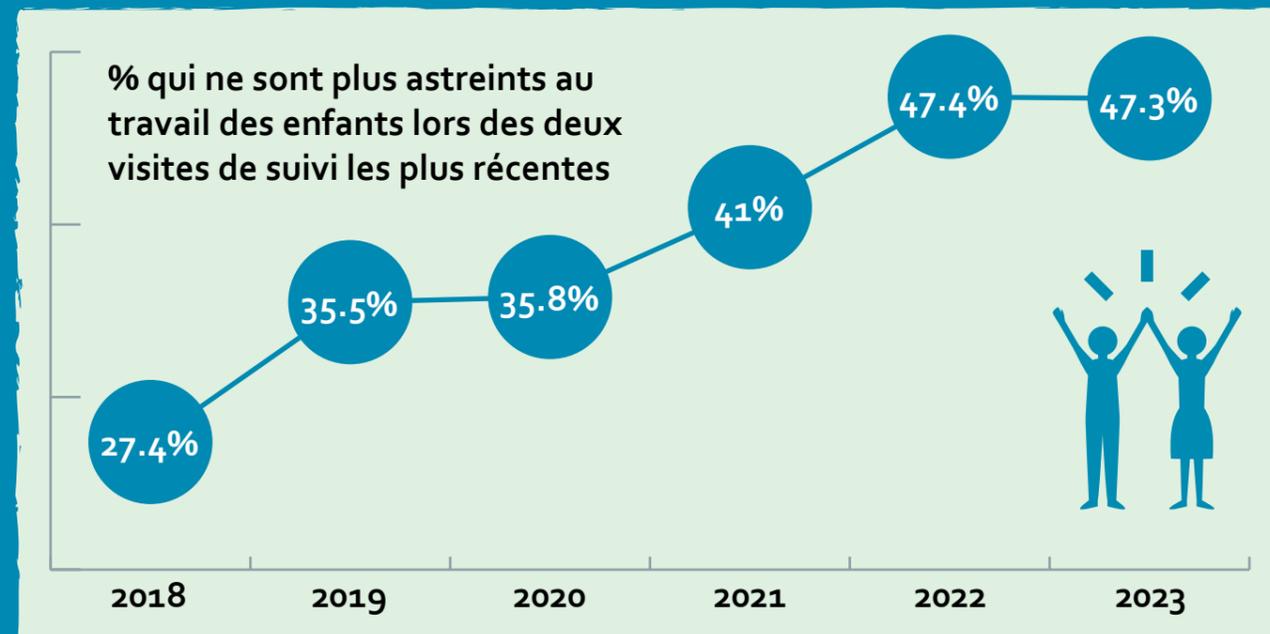
L'efficacité des SS RTE augmente avec le temps

Au fur et à mesure que les systèmes mûrissent, que les praticiens acquièrent de l'expérience et que l'on dispose de plus de connaissances sur ce qui fonctionne le mieux, les SS RTE deviennent plus efficaces.

Le graphique ci-dessous montre la progression constante, année après année, du nombre d'enfants qui ne sont plus astreints au travail des enfants après deux visites de suivi. Cette tendance à la hausse démontre l'efficacité croissante des SS RTE dans la lutte contre le travail des enfants au sein des communautés productrices de cacao et dans la réalisation de progrès significatifs pour améliorer la vie des enfants et des adultes en Afrique de l'Ouest.

Pour les enfants ayant eu leur deuxième visite de suivi en 2023, **47 % n'étaient plus en situation de travail des enfants.**

(Pour tous les enfants identifiés en situation de travail des enfants dans le cadre d'un SS RTE mis en œuvre par ICI et qui avaient reçu au moins deux visites de suivi à la fin 2023, le chiffre moyen était de 41%)



Le rôle central des agents du SS RTE

Les agents de SS RTE (également appelés relais communautaires ou responsables de terrain) sont le premier point de contact des ménages producteurs de cacao avec le SS RTE et sont la clé de leur succès. Ils sont chargés d'expliquer le SS RTE et ses objectifs, de sensibiliser les personnes concernées aux préjudices causés par le travail des enfants et de mener des entretiens avec les familles d'agriculteurs afin d'identifier les enfants qui ont besoin d'un soutien. Une meilleure compréhension du profil de l'emploi et du soutien dont ces personnes ont besoin pour bien l'exercer contribuera à améliorer le système. Deux études publiées en 2023 ont permis d'approfondir cette question.

L'influence du genre sur les SS RTE et les expériences des agents

L'étude de ICI sur l'efficacité des SS RTE (publiée en juillet 2021) a révélé que même si les femmes parvenaient mieux à identifier les cas de travail des enfants, elles étaient largement sous-représentées parmi les agents de SS RTE.

ICI a décidé de mener une étude basée sur des données qualitatives du Ghana et de la Côte d'Ivoire concernant les femmes agentes de SS RTE, et d'examiner les résultats des activités ayant fait l'objet de l'étude pour parvenir à un meilleur équilibre entre les sexes parmi les agentes et les agents dans deux coopératives en Côte d'Ivoire. Cette étude s'est penchée sur les qualités que les femmes apportent à leur travail, les avantages qu'elles en retirent, les raisons pour lesquelles elles sont si peu nombreuses à exercer ce métier et ce qui pourrait être fait pour recruter et fidéliser davantage de femmes agentes.



51%



female agent

39%



male agent

Le taux d'enfants qui ne sont plus astreints au travail des enfants est de **11 pour-cent plus élevé** lorsque l'intervention est effectuée par **une femme** que par un homme, soit **51 % contre 39 %** (sur la base des deux visites les plus récentes).

Principales conclusions :

- Les femmes excellent dans le rôle d'agentes de SS RTE. Elles atteignent ou dépassent leurs objectifs en termes de visites mensuelles ; elles identifient en moyenne plus de cas de travail des enfants.
- Les femmes peuvent avoir un accès privilégié aux enfants, parce que les parents préfèrent parfois qu'une femme interroge leur enfant et parce qu'elles font en sorte que les enfants se sentent à l'aise pendant les entretiens.
- Ce travail est une source d'autonomisation pour les femmes, car il leur offre d'importantes possibilités :
 - de développer des compétences professionnelles et personnelles,
 - de construire un capital social,
 - de prendre confiance en soi,
 - et d'acquérir une indépendance financière.
- Les femmes agentes sont des modèles pour les filles et les femmes dans les communautés. Elles rompent avec les normes culturelles et démontrent qu'elles sont compétentes professionnellement, qu'elles peuvent se déplacer et qu'elles sont indépendantes.

Suivi du travail des enfants par des agents locaux

L'analyse des données montre que les agents travaillant en dehors de leur propre communauté ont plus de chances d'identifier les enfants qui travaillent. Toutefois, le fait d'employer des personnes en tant qu'agents SS RTE dans leur propre communautés présente également certains avantages. Une nouvelle étude de ICI s'est penchée sur les perceptions, les défis et les opportunités liés à l'embauche de contrôleurs.



Principales conclusions :

- Lorsque l'agent connaît personnellement le producteur, l'interaction est généralement plus facile ; cependant, les questions relatives au travail des enfants peuvent être difficiles à poser.
- Lorsque l'agent ne connaît pas le producteur, il est plus probable qu'il soit confronté à de la méfiance et à la crainte d'une enquête criminelle, ce qui rend plus difficile l'obtention de réponses honnêtes.
- Les producteurs hésitent à laisser les agents interroger directement les enfants lorsqu'ils ne connaissent pas l'agent.
- Les enfants sont plus enclins à s'ouvrir et sont encouragés à parler à un agent qu'ils connaissent.
- La sensibilisation est très efficace, les producteurs écoutent avec intérêt et attention - indépendamment de la relation personnelle entre le producteur et l'agent.

Ces deux rapports peuvent être consultés sur notre site Web.

[Dimensions de genre dans le rôle des agents de SS RTE](#)

[Suivi du travail des enfants par des agentes locales aies](#)

De l'équipe d'ICI



Apo Armelle Nadia Ayekoue

Chargée du suivi et de l'évaluation, basée en Côte d'Ivoire

Réfléchissant à son rôle dans le cadre du projet d'ICI encourageant le recrutement de femmes agentes du SS RTE, Nadia affirme :

« Les femmes, lorsqu'elles sont soutenues et valorisées, peuvent non seulement améliorer leur propre vie, mais aussi apporter des changements positifs significatifs dans leurs communautés ».

Nadia poursuit en expliquant comment elle espère que la campagne en faveur de l'égalité des sexes aura un impact sur la communauté, en particulier dans les espaces traditionnellement dominés par les hommes :

« Cela influencera la perception de la division du travail entre tâches dévolues aux hommes ou aux femmes dans les communautés et les coopératives. Au niveau communautaire, cette campagne sensibilisera les dirigeants, lèvera les tabous concernant la participation des femmes, fera progresser leurs rôles sociaux et aura un impact sur leur participation à la prise de décision au sein des foyers ».



Appui technique

En 2023, nous avons continué à mener diverses activités de plaidoyer pour atteindre nos objectifs stratégiques, en collaborant avec les principales parties prenantes pour élaborer et faire progresser des politiques et des normes efficaces, en facilitant la collaboration multipartite pour aligner les approches et les responsabilités, et en promouvant notre apprentissage fondé sur des données probantes en matière de travail des enfants et de travail forcé.

2023



Ateliers et webinaires

ICI organise régulièrement des webinaires et des ateliers afin d'échanger les connaissances et les meilleures pratiques, de soutenir le renforcement des capacités et d'apprendre des autres. Voici quelques exemples d'activités qui ont eu lieu en 2023 :

Webinaire : Règlement de l'UE sur le travail forcé et ses implications pour le secteur du cacao

ICI, en partenariat avec l'Association Européenne pour le Cacao (ECA), le CAOBISCO, le réseau VOICE et la Coalition du cacao, et avec le soutien des plateformes européennes de cacao durable, a organisé un webinaire sur le Règlement de l'UE interdisant les produits issus du travail forcé sur le marché de l'UE et ses implications pour le secteur du cacao.

Atelier : Renforcement des capacités du Conseil national des droits de l'homme de Côte d'Ivoire sur le travail forcé

Un atelier de renforcement des capacités sur le travail forcé a été organisé pour les conseillers en droits de l'homme et le personnel de soutien du Conseil national des droits de l'homme de Côte d'Ivoire (CNDH) à Bassam. Dirigé par ICI, l'atelier visait à approfondir la compréhension de la nature complexe du travail forcé et de ses différentes formes.

Formation de l'Association des journalistes du développement agricole et rural du Ghana

ICI a organisé une séance de formation sur trois jours avec l'Association des journalistes du développement agricole et rural du Ghana (GARDJA) afin d'améliorer leur connaissance des risques de travail des enfants et de travail forcé dans le secteur du cacao, afin d'encourager une plus grande couverture et des reportages plus précis sur ces questions.



Collaboration et échange de connaissances

Plateformes de membres dans les pays

ICI a organisé des réunions régulières au Ghana et en Côte d'Ivoire avec des représentants de nos membres pour faciliter l'échange des connaissances et des expériences. Plus précisément, ces réunions visent à mieux aider les membres à transformer les enseignements tirés du programme de recherche et des projets d'innovation d'ICI en solutions opérationnelles concrètes.

Adhésion et participation aux initiatives nationales pour un cacao durable

ICI a participé activement aux diverses initiatives nationales pour un cacao durable en Europe, y compris Beyond Chocolate en Belgique, DISCO aux Pays-Bas, GISCO en Allemagne, ainsi que SWISSCO en Suisse. ICI a également participé en tant qu'expert technique à des réunions de groupes de travail de FRISCO en France. ICI a continué à co-diriger, avec l'UNICEF, le Groupe de travail de l'ISCO sur le travail des enfants, coordonné par SWISSCO.

Participation à la Plateforme de l'OIT sur le travail des enfants

En tant que membre de la Plateforme de l'OIT sur le travail des enfants, ICI a continué à participer activement à des activités visant à partager l'expérience et la collaboration public-privé, en encourageant les partenariats avec d'autres organisations, les gouvernements et les acteurs de l'industrie.

Réunion du groupe de travail du CLCCG au Ghana

Le groupe de travail technique du Child Labour in Cocoa Coordination Group (CLCCG) a tenu une réunion plénière à Accra (Ghana) pour discuter de certains des principaux éléments d'une collaboration renouvelée et de l'élaboration d'un nouveau Cadre sectoriel visant à façonner le travail de tous les acteurs dans la lutte contre le travail des enfants au cours des années à venir, en s'appuyant sur les enseignements tirés du Protocole Harkin Engel et de son Cadre d'action.

Politique et normes

Révision du plan d'action national (PAN) du Ghana

ICI a participé activement à la révision du 2e PAN, ainsi qu'à l'élaboration du Plan d'action accéléré contre le travail des enfants 2023-2027 (Ghana Accelerated Action Plan Against Child Labour ou GAAPAC), y compris l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation.

Examen du Cadre pour les activités dangereuses (Hazardous Activities Framework, HAF) du Ghana

ICI a également contribué à la révision du Cadre pour les activités dangereuses, qui définit les tâches dangereuses pour les enfants dans la culture du cacao.

Plaidoyer en faveur de la législation européenne en matière de droits de l'homme

ICI, grâce à sa participation active à la Cocoa Coalition, a continué à plaider en faveur d'une législation ambitieuse et harmonisée sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme au sein de l'Union européenne (UE).

Participation aux normes ORAN (Organisation



régionale africaine de normalisation)

ICI a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre des normes et des lignes directrices relatives à la production de cacao en participant à des groupes de travail et à des réunions, à des conférences et à des initiatives de renforcement des capacités.

Finalisation du Manuel à l'attention des entreprises sur le devoir de diligence raisonnable dans le secteur du cacao

ICI, en collaboration avec l'OCDE et avec le soutien du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement et de la GIZ, a achevé le Manuel à l'attention des entreprises sur le devoir de diligence raisonnable dans le secteur du cacao. Le manuel décrit les étapes pratiques et les bonnes pratiques pour identifier, prévenir et traiter les risques liés aux droits de l'homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement du cacao, en mettant l'accent sur le travail des enfants et le travail forcé.

Soutien aux autorités de Côte d'Ivoire et du Ghana

À la Fondation ICI, nous savons qu'aucun acteur ne peut à lui seul résoudre le problème du travail des enfants, et qu'il est impératif de travailler avec d'autres parties prenantes, y compris le gouvernement, pour parvenir à un changement durable. Notre directeur national pour le Ghana et notre directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale détaillent le travail important que nous accomplissons pour soutenir les autorités nationales dans les pays producteurs de cacao.



Message du directeur national d'ICI pour le Ghana, Mike Arthur

En 2023, nous avons soutenu la révision par le gouvernement du plan d'action national (PAN) du Ghana pour lutter contre le travail des enfants, qui a abouti à la publication du nouveau Plan d'action accéléré du Ghana contre le travail des enfants 2023 - 2027 (GAAPAC).

Ce plan ambitieux détaille les efforts déployés par le Ghana pour lutter contre le travail des enfants dans de nombreux secteurs au cours des années à venir, et je suis très fier du rôle joué par ICI pour aider le gouvernement à le mettre en œuvre.

Nous avons également collaboré avec le ministère de l'Emploi et des Relations professionnelles pour dresser une carte numérique des structures et des services sociaux ghanéens susceptibles d'apporter un soutien aux victimes de l'exploitation par le travail. L'objectif est que les structures communautaires de traitement des réclamations et les autres praticiens comprennent mieux comment et à qui ils peuvent renvoyer les cas qui nécessitent un soutien supplémentaire.

Nous avons également prodigué des conseils sur l'élaboration du volet « travail des enfants » du Système national de gestion du cacao au Ghana et la mise en œuvre du Système de surveillance du travail des enfants au Ghana, afin de veiller à ce que tous les systèmes se complètent et puissent fonctionner ensemble.



Message de la directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale (et directrice nationale par intérim pour la Côte d'Ivoire), Euphrasie Aka

En 2023, nous avons développé et renforcé un certain nombre de partenariats avec le gouvernement de Côte d'Ivoire, qui façonneront notre collaboration dans les années à venir.

Par exemple, nous avons signé un accord de partenariat avec le Comité national de lutte contre la traite des personnes (CNLTP), qui contribuera à soutenir les efforts de lutte contre le travail forcé et la traite des êtres humains. Nous avons également dispensé une formation et un soutien au ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la pauvreté, afin de mettre en place trois unités régionales pour lutter contre la traite des êtres humains. Par ailleurs, nous avons continué à travailler en étroite collaboration avec le ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, dans le cadre d'un Protocole d'accord signé avec ce ministère en 2022.

Nous avons également soutenu le gouvernement de la Côte d'Ivoire dans le processus de révision et d'élaboration d'un nouveau plan d'action national (Plan d'action national - PAN) pour lutter contre le travail des enfants, qui sera finalisé au cours de l'année 2024.

Nous avons également poursuivi les discussions en vue d'étendre nos activités à de nouveaux pays producteurs de cacao en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, notamment en travaillant avec les autorités camerounaises en vue d'ouvrir un bureau national dans le pays. Nous sommes impatients de collaborer avec divers acteurs publics et privés dans d'autres pays de la région, afin d'élargir encore davantage le soutien apporté aux enfants et à leurs familles.

Finances



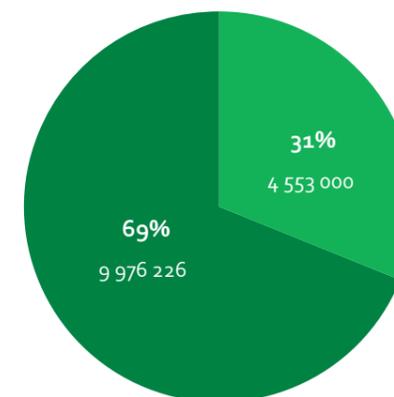
L'adhésion de nouveaux membres, ainsi que la signature de nouveaux contrats de projets, ont permis de générer des recettes d'un peu plus de 14,5 millions CHF en 2023 (contre un peu moins de 14 millions CHF en 2022). Environ un tiers de ces recettes proviennent des cotisations des membres et servent à mettre en œuvre le plan opérationnel de notre stratégie. Les deux tiers restants représentent les recettes réservées à des projets spécifiques.

États financiers 2023

CHF

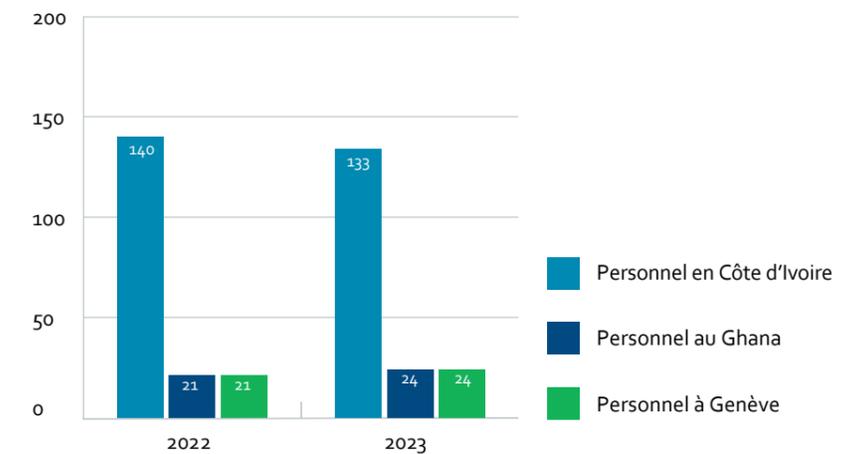
Recettes	
Cotisations des membres (fonds de base)	4 553 000
Recettes réservées à des projets spécifiques (fonds réservés aux projets)	9 976 226
Total des recettes	14 529 226
Dépenses	
Activités et opérations financées par les fonds de base	4 296 063
Activités financées par les fonds de base	2 632 933
Opérations financées par les fonds de base	1 663 070
Activités et opérations financées par les fonds réservés aux projets	10 032 233
Activités du programme financées par les fonds réservés aux projets	8 690 102
Coûts indirects pour soutenir les activités financées par les fonds réservés aux projets	1 342 131
Total des dépenses	14 328 296
Résultats avant revenus hors exploitation / dépenses et utilisation des réserves	200 930
Autres revenus / (dépenses)	- 35 520
Utilisation nette des réserves	0
Excédent de recettes par rapport aux dépenses après variation nette du capital	165 410

Recettes



■ Revenu restreint
■ Cotisations et dons

Effectifs



De nouveaux membres

En 2023, quatre nouveaux membres ont rejoint ICI.



“Nous avons accueilli quatre nouveaux membres en 2023. Leur adhésion signifie un renforcement des capacités et un engagement envers nos objectifs communs.”

Matthias Lange, directeur exécutif d'ICI



Membres, partenaires contributeurs et autres donateurs de la fondation ICI à fin 2023



Autres donateurs



Conseillers du Conseil d'administration



www.cocoainitiative.org | info@cocoainitiative.org

ICI Secretariat in Switzerland

Chemin de Balexert 9
1219 Châtelaine | Switzerland
+41 22 341 47 25

ICI National Office in Côte d'Ivoire

Il Plateaux, 7ème Tranche, Lot 3244, Ilot 264
Abidjan-Cocody | Côte d'Ivoire
+225 27 22 52 70 97

ICI National Office in Ghana

No. 16, Djanie Ashie Street
East-Legon | Accra | Ghana
+233 302 998 870

